

Fiche pratique Cerfrance Orne : Retrouvez ci-dessous la synthèse des justificatifs requis pour la constitution de votre dossier sur le guichet en ligne FranceAgriMer, selon votre situation juridique et votre éligibilité à la majoration.

Catégorie de pièces	Justificatifs à fournir selon votre situation			
	Jeunes Agriculteurs (JA)	Récents installés (installés après le 01/01/2025)	Agrandissement, scission, fusion	Toutes autres situations
1. PIÈCES COMMUNES (OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES DEMANDES)				
Dossier administratif & Achats 2026	• RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au nom de l'exploitation. • Numéro PACAGE (à défaut : attestation d'affiliation MSA de moins d'un an au moment du dépôt). • Factures d'achat d'engrais éligibles sur la période du 01/06/2026 au 30/09/2026 (incluant : date et n° de facture, SIRET de l'émetteur, raison sociale et coordonnées du demandeur, quantité d'engrais avec précision de l'unité retenue, mention explicite du type d'engrais minéraux azotés simples, montant total HT et TTC). • Attestation de constitution de l'engrais si le nom commercial n'est pas présent dans la liste référente du Ministère. • Preuves de règlement des factures 2026 : relevés de compte bancaire correspondants.			
2. PIÈCES DE RÉFÉRENCE 2025 (ÉLIGIBILITÉ & CALCUL DU PLAFOND DE VOLUME)				
Justificatifs de consommation 2025	• Compte de résultat détaillé du dernier bilan comptable sur 12 mois établi par un centre comptable, clos en 2025. — OU — • Factures d'engrais minéraux azotés simples du 01/01/2025 au 31/12/2025 (date, n° facture, SIRET émetteur, coordonnées demandeur, quantité/unité, mention engrais azotés simples, montants HT/TTC) + Preuves de paiement 2025 (relevés de compte).			
3. CAS PARTICULIERS & DEMANDE DE MAJORATION DE L'AIDE (PASSAGE DE 50 €/T À 70 €/T)				
Cas particuliers (Statut)	Recevabilité JA ou CJA	Justificatif officiel de la date d'installation	Aucune pièce spécifique complémentaire	
Majoration tarifaire (+20 € / tonne d'engrais)	✓ Majoration Automatique Les JA et récents installés bénéficient de la majoration d'office.		• Attestation comptable selon le modèle fourni (<i>Obligatoire pour les cas de fusion, agrandissement, scission ou micro-BA</i>). — OU — • Détail du Compte de Gestion (DG) comprenant explicitement le poste « <i>engrais et amendements</i> », les charges totales et les charges exceptionnelles.	

⚠ Rappel important : Pour être éligible au dépôt, le montant global d'aide calculé doit obligatoirement être **supérieur ou égal à 750 €**. Pensez à vérifier préalablement que vos engrais figurent sur la liste officielle du Ministère.